

Outils de diagnostic proposés aux particuliers

Dans un contexte de dérèglement climatique et d'épuisement des ressources fossiles, il devient urgent d'agir rapidement pour réduire nos consommations d'énergie et nos émissions de CO₂, gaz responsable en grande partie des variations climatiques.

L'habitat individuel a toute sa part de responsabilité dans cette situation énergétique, et chacun peut, à travers différents travaux ou actions, réduire son impact environnemental en réduisant ses consommations d'énergie et ses émissions de CO₂. Encore faut-il connaître son bâtiment, pour ensuite pouvoir définir les travaux à réaliser en priorité. C'est tout le but d'un diagnostic thermique et d'une thermographie de l'habitation.

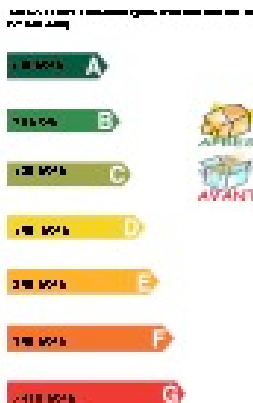
1) Le Conseil Info Energie

Dans la plupart des cas, une connaissance suffisante de son bâti et de ses consommations d'énergie permet de hiérarchiser les travaux ou de simuler l'évolution de la facture énergétique lors d'un changement de chauffage, sans grande précision sur les consommations ultérieures. Un contact avec un conseiller spécialisé, par téléphone ou sur rendez-vous, vous aide dans cette démarche qui constitue souvent la base d'interventions déjà très efficaces.

Ce service de conseil, financé notamment par la Région et l'ADEME, est totalement gratuit. Pour cela contactez l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes, au 03 24 30 90 54.

2) Le diagnostic thermique

Basé sur les caractéristiques thermiques de l'habitation (isolation, chauffage, vitrages, ...), ce diagnostic, réalisé à votre domicile, permet de vous donner une idée précise de la performance thermique de votre logement. Il est accompagné de préconisations, vous guidant ainsi sur les possibilités de diminution de votre facture énergétique et de vos émissions de CO₂, avec des données chiffrées.



Ce diagnostic peut être couplé à un DPE, diagnostic de performance énergétique, qui est notamment obligatoire lors de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier.

Si vous n'êtes pas dans la situation de devoir fournir obligatoirement un DPE à d'éventuels acquéreurs ou locataires, **vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % sur le montant de ce diagnostic** (sous réserve de modifications réglementaires).

Coût : 480 € TTC pour une habitation, DPE inclus

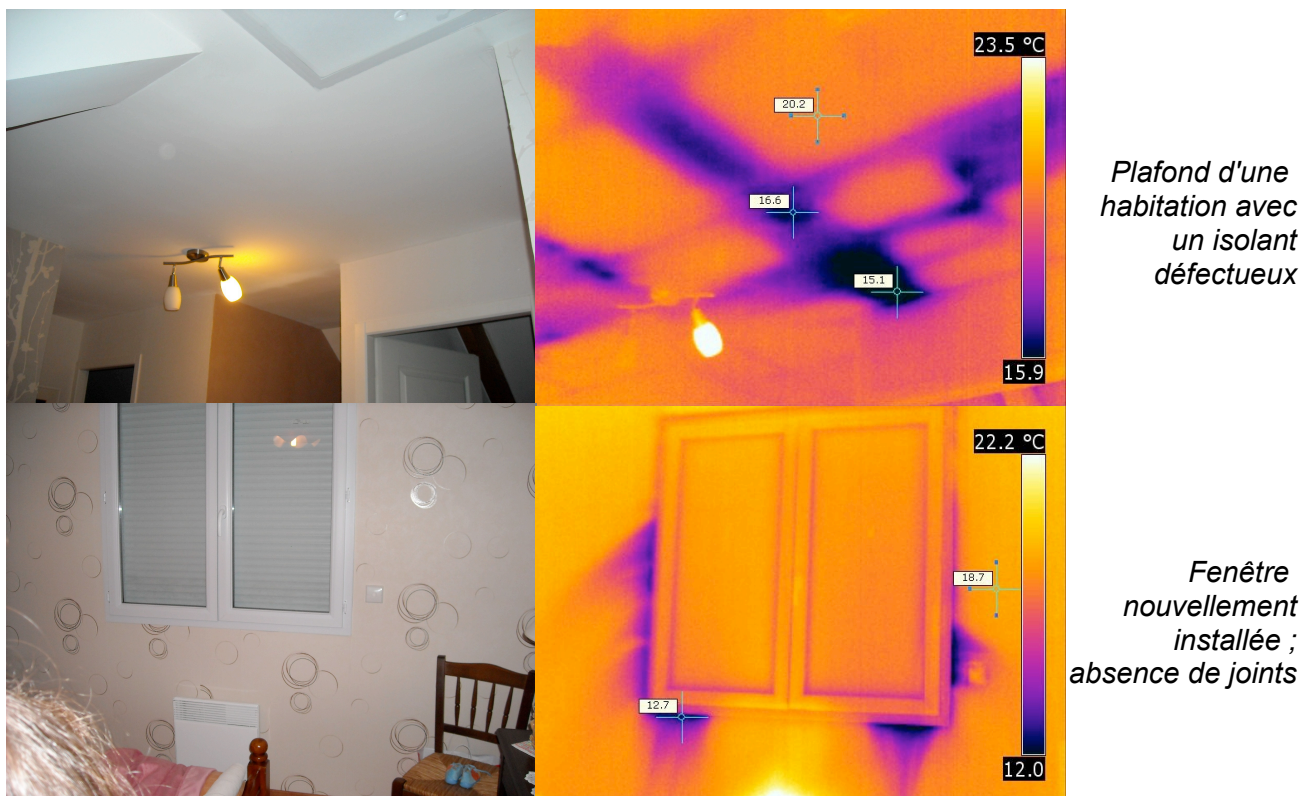
3) La thermographie

Pour une analyse plus précise d'une ou plusieurs parois **supposées isolées**, nous proposons une thermographie, réalisée à l'aide d'une caméra infrarouge.

Cette caméra permet de mesurer les températures de surface des différents matériaux filmés. Les couleurs contrastées permettent d'analyser les vues et de localiser les zones sensibles en matière de pertes d'énergie dues à des problèmes d'isolation.

NB : Son utilisation ne peut se faire qu'en période de chauffe avec des prises extérieures et intérieures.

Exemples de photos prises par caméra infrarouge :



Deux cas de figure se distinguent :

- **Thermographie couplée à un diagnostic** : dans la plupart des cas, lorsque le bâti n'est pas suffisamment connu du propriétaire ou que l'isolation est ancienne.

Coût : 700 € TTC pour une habitation, avec remise d'un rapport contenant le résultat du diagnostic, les photos infrarouge des points sensibles et des préconisations de travaux chiffrées.

- **Thermographie seule** : dans le cas de construction neuve ou de rénovation lourde récente, essentiellement pour diagnostiquer des malfaçons ou des compléments d'isolation à apporter.

Coût : 400 € TTC pour une habitation, avec remise des photos infrarouge des points sensibles.